

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 28 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Pauline CURTAN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM CURTAN Pauline, VALGALIER Benoît, AUENER Blanche, VIDAL Philippe, CAMBON Cindy, DURAND Eric, QUEVAL Alexis, SALANOVA Eugénie, VANQUATEM Fabrice, SCHAEFFER Aude, DEDENYS Alain, SALZE Angélique, LEBOEUF Anaïs, BORSKI Xavier.

Etaient excusés : RAYMOND-MARTINEZ Clémentine

Etaient absents :

*Ont donné procuration : RAYMOND-MARTINEZ Clémentine à donner procuration à
CAMBON Cindy*

Date de la convocation : 22/05/2026

Secrétaire de séance : SCHAEFFER Aude

En exercice	15
Présents	14
Votants	15
Pour	13
Contre	2
Abstention	

Objet : Nomination du correspondant défense de la commune
N° DEL 20260528-020

Madame la Maire explique que vu le renouvellement des instances municipales, il est nécessaire de désigner un nouveau correspondant défense. La mission du correspondant défense s'organise autour de trois axes :

- la politique de défense, le parcours citoyen et la mémoire et le patrimoine. Informer les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur.
- Sensibiliser les jeunes générations à la défense. Première étape du parcours de citoyenneté, l'enseignement de défense, dispensé dans le cadre de l'enseignement moral et civique, aide les jeunes à comprendre les valeurs qui fondent la République, avant le recensement obligatoire en mairie à 16 ans.
- Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. La mémoire éclaire la nécessité d'une défense et légitime l'effort de la Nation pour sa mise en œuvre.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Rôle de relai local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté du correspondant défense ;

Madame la Maire propose au conseil municipal de désigner Monsieur Alain DEDENYS comme délégué de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, et 2 contres.

- ♦ **DECIDE** d'accepter la proposition de Madame la Maire de désigner Monsieur Alain DEDENYS pour assurer la fonction de conseiller municipal pour les questions de défense.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire :

Pauline CURTAN.

